



PROCES-VERBAL

De l'Assemblée des délégués de l'automne 2009

- Date :** Mercredi 18 novembre 2009, de 10h00 à 10h30
- Lieu :** Salle de concert du Théâtre municipal, Froburgstrasse 3, Olten
- Présents :** 94 délégués (selon registre des délégués). Membres du Comité et des Commissions, collaborateurs du secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités : selon liste de présence
- Présidence :** Regina Fuhrer, Présidente de Bio Suisse
- Procès-verbal :** Christian Voegeli, Coordination de la Fédération
-

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 22 avril 2009
- 1.3 Planification annuelle 2010
- 1.4 Adoption du budget 2010

2 Autres décisions et élections

- 2.1 Élection de l'organe de révision
- 2.2 Remplacement d'un membre de la Commission de gestion (CG)
- 2.3 Présence des délégués
- 2.4 Actions de Bio Schwand AG
- 2.5 Libre-échange agricole et développement des paiements directs
- 2.6 Affiliation à la CISA et au BIG-M

3 Informations

- 3.1 Maladie de la langue bleue et vaccination
- 3.2 Sanctions et contrôles
- 3.3 Le commerce équitable dans le Sud et le Nord
- 3.4 Conférence du Conseiller national Andrea Hämmerle

1 Points statutaires

1.1 Accueil, Ordre du jour, Scrutateurs

Regina Fuhrer, Présidente, ouvre l'Assemblée et félicite Bio Ticino, la première organisation membre à avoir adhéré à Bio Suisse. Elle avait été créée sous le nom d'AAESI il y a trente ans, c.-à-d. avant la Fédération Bio Suisse. François-Philippe Devenoge, Vice-président, délivre au nom du Comité un message d'accueil en français, et Stefan Flückiger, Directeur de Bio Suisse depuis trois mois, salue les personnes présentes au nom du secrétariat. Cet agriculteur de profession devenu ensuite docteur en agronomie est heureux d'avoir repris la direction d'une organisation restée jeune et dynamique. Gottlieb Duttweiler avait semble-t-il conseillé dans les années soixante à Hans Müller, en tant que collègue du Parlement, de transformer avec ses paysans bio leur avance de formation en avance commerciale. « Comme nous le savons aujourd'hui, c'est ce qui s'est effectivement passé », se réjouit Stefan Flückiger. « La production de denrées alimentaire de haute valeur est récompensée par la confiance des consommateurs. » C'est dans ce sens qu'il veut continuer de diriger Bio Suisse pour qu'elle se base sur ses points forts et utilise les chances commerciales qui sont les siennes.

Personnes excusées : Patrick Aebi (OFAG), Nadine Degen (USP), Kathy Hänni (Commission de la formation), Herbert Karch (Bioterra), Peter Jossen (bio.inspecta) et Christian Waffenschmidt (Coop).

Les scrutateurs désignés sont Petra Schwinghammer (Bergheimat) – Cheffe du bureau de l'Assemblée – Markus Lanfranchi (Bio Ticino), Sep Benedetg Candinas (Bio Grischun), Dieter Scheibler (Bio Aargau), Peter Aeschlimann (Bärner Bio Bure) et René Güntert (Biovalais).

L'ordre du jour est accepté sans modification. Six motions concernant les points de l'ordre du jour ont été déposées depuis l'envoi préparatoire de l'Assemblée des délégués (AD) (elles ont été mises sur le site internet et elles seront présentées lors du débat des points concernés). D'autres motions peuvent être déposées pendant l'AD par écrit au bureau de l'Assemblée.

100 délégués et 39 délégués remplaçants des 33 organisations membres de Bio Suisse ont été convoqués conformément aux statuts. L'AD atteint son quorum décisionnel lorsqu'au moins la moitié des délégués élus sont présents dans la salle (art. 22 des statuts). Au début de l'Assemblée, 92 délégués ou leurs remplaçants avaient signé le registre de présence et reçu leur carte de vote et leur défraiement. Au total, 94 délégués étaient présents pendant la journée.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 22 avril 2009

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur Christian Voegeli.

1.3 Planification annuelle 2010

Regina Fuhrer présente les objectifs centraux pour 2010. La planification et le budget ont été envoyés le 14.10.2009 avec l'envoi préparatoire de l'AD. Pour cet envoi préparatoire, les objectifs centraux ont été résumés sur une page A4 à laquelle était jointe la planification détaillée avec les objectifs des différents secteurs. Regina Fuhrer explique ces objectifs (détails : cf. envoi préparatoire). La crédibilité doit devenir mesurable et la qualité des prestations fournies aux membres, aux clients et au public doit s'améliorer. L'augmentation du volume du budget permet de nouveau de développer les prestations. Regina Fuhrer montre à l'écran les dépenses en faveur de la vente directe, qui représentent en 2009 Fr. 210'000.– ou 15 % du budget de la communication marketing. En 2010, le prix du matériel promotionnel sera fortement baissé et l'assortiment du matériel pour les fermes sera étoffé. Le but est d'améliorer la visibilité du Bourgeon sur les fermes et dans les points de vente, mais le Comité ne veut cependant pas que ce matériel soit distribué gratuitement. « Ce qui est gratuit n'a pas de valeur », justifie la Présidente. « Web2Print » sera lancé en 2010 : cette nouvelle prestation permettra aux producteurs Bourgeon d'individualiser par Internet du matériel publicitaire et des étiquettes, puis de le télécharger.

ger ou de l'envoyer à l'imprimerie d'un clic de souris. Regina Fuhrer est enthousiasmée par cette nouvelle prestation. Le groupe de suivi composé de six personnes qui font de la vente directe est maintenu, et un forum de la vente directe doit être mis en place.

Discussion

Franz Sidler, de Bioforum Schweiz, préférerait que, dans les objectifs de la CT Œufs, la notion de « coopération avec les marchands d'œufs » soit remplacée par « coordination ... », car pour lui la coopération signifie que Bio Suisse doit obéir aux marchands d'œufs. Regina Fuhrer le remercie pour la remarque qu'elle transmettra à la CT Œufs.

Ueli Künzle, de Bergheimat, souhaite qu'on évite les collisions de dates : il y a aussi aujourd'hui une assemblée de la Fédération d'élevage de la race Brune à laquelle il aurait aussi dû participer.

Andreas Wüthrich, de Bio-Vaud, ne comprend pas pourquoi les 210'000 francs attribués à la vente directe représentent 15 % du budget du marketing de 4,4 millions. Réponse de Jürg Schenkel, le responsable du marketing : cette proportion a été calculée par rapport aux dépenses de la communication marketing (= publicité) et non par rapport à l'ensemble du budget du marketing. En effet, le marketing au sens large comprend aussi le Product Management (suivi des transformateurs) et le Key-Account-Management (gestion des clients essentiels).

1.4 Adoption du budget 2010

Alfons Cotti, du Comité : Le budget a été joint à l'envoi préparatoire du 14.10.2009. La situation financière est réjouissante. Le secteur bio continue heureusement de croître, donc les revenus des licences aussi. Il montre l'évolution des revenus au cours des trois dernières années. Les recettes seront nettement supérieures aux sommes budgétées pour 2009 parce que, à cause de la croissance du marché bio, les revenus des licences augmentent plus fortement que ce qui avait été prévu sur la base du nouveau règlement des droits de licences. Alfons Cotti présente à l'aide de graphiques les dépenses et les revenus prévus pour 2010 en les comparant au budget 2009. Le Comité prévoit pour 2010 des recettes de 10,11 mio Fr., soit 1,38 mio Fr. de plus que dans le budget 2009. Les cotisations annuelles des producteurs devraient stagner, leurs contributions liées à des produits spécifiques baisser de près de Fr. 180'000.–, et les revenus des licences augmenter d'environ 1,7 mio Fr. (à cause de la croissance du marché et de l'augmentation des droits de licences décidée en 2008). Les contributions de la Confédération pour la promotion des ventes devraient pouvoir être maintenues. Le Comité prévoit aussi de dépenser un total de 10,10 mio Fr. en répartissant l'augmentation sur tous les départements : Direction et politique : plus Fr. 251'671.– (+ 30 %), Garantie et développement de la qualité : plus Fr. 201'758.– (+ 11 %), Marketing : plus Fr. 579'428.– (+ 15 %), Formation et Information : plus Fr. 307'781.– (+ 65 %), Administration : plus Fr. 111'477.– (+ 17 %). Le Comité veut mettre en 2010 des moyens à disposition pour le renforcement des organisations membres, mais aussi pour dédommager financièrement la participation aux Conférences des Présidents (CPrés). Le budget 2010 prévoit *in fine* un bénéfice de Fr. 7'468.–.

Christoph Meili, de Biofarm, a déposé le 14.11.2009 une motion qui demande que Bio Suisse attribue Fr. 20'000.– aux recherches du FiBL sur le feu bactérien au cas où ce financement serait refusé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). « Bien sûr que nous pouvons changer la répartition du budget et enlever Fr. 20'000.– p. ex. au marketing », explique Alfons Cotti, qui préférerait cependant que les demandes de ce genre soient intégrées au processus normal de budgétisation. Un projet de budget avait en effet été présenté lors de la CPrés du mois de juin, et les présidents des organisations membres et des commissions pouvaient communiquer leurs souhaits.

Margrit Renfer, des Bärner Bio Bure, est dérangée par les trois petits films diffusés depuis peu sur le site internet de Bio Suisse. Elle dit que ces brefs portraits d'une paysanne et de deux paysans bio montrent des productions de niche et ne correspondent pas à la réalité quotidienne de l'agriculture biologique puisque la grande majorité produit pour le commerce de gros. Ces trois portraits montrent tous des gens qui font de la vente directe et transmettent aux consommateurs une image idyllique, et celui d'une femme avec ses six enfants ne mentionne pas qu'elle a un mari qui participe activement à la vie de la

ferme. Margrit Renfer trouve que la crédibilité passe par une publicité qui montre la vérité. La paysanne bio dont il est question, Katharina Zuberbühler de Degersheim, membre du VOB, est déléguée et présente dans la salle. Elle trouve que le film ne correspond pas totalement à ses attentes (sur les 60 minutes tournées, l'agence n'en a gardé que 3) mais qu'il correspond en gros à la réalité. Katharina Zuberbühler trouve que les producteurs qui font de la vente directe ont le droit d'être montrés. Jürg Schenkel, le responsable du marketing, explique que « nous faisons du marketing à plusieurs niveaux. Il y a d'un côté les campagnes, annonces et promotions avec les grands distributeurs, et de l'autre nous voulons soutenir la vente directe. Montrer ce que les produits bio signifient dans les réflexions d'origine, pour un public-cible qui veut s'informer en profondeur sur notre site internet. C'est pour ça que nous avons fait ces films, pour montrer quelle conviction se cache dans les producteurs bio. Cela ne serait pas possible avec un spot publicitaire ou des annonces dans les journaux. »

Adoption du Budget 2010

1) Motion de Biofarm pour la recherche sur le feu bactérien

? Qui accepte la motion de Biofarm (budget de Fr. 20'000.- pour le feu bactérien) ? ☞ **{74 voix pour}**

? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{14 voix contre}**

Vote final sur le budget 2010

? Qui accepte le budget 2010 tel que l'a proposé le Comité et avec les amendements votés précédemment ? ☞ **{90 voix pour}**

? Opposition : Qui refuse le budget ? ☞ **{1 voix contre}**

? Abstentions ? ☞ **{2 abstentions}**

⇒ **Le budget 2010, qui prévoit Fr. 10'1020'532.- de dépenses et Fr. 10'110'000.- de recettes (bénéfice = Fr. 7'468.-), est adopté tel que présenté dans l'envoi préparatoire du 14.10.2009 sauf la modification suivante :**

Bio Suisse accorde en 2010 Fr. 20'000.- aux recherches du FiBL sur la lutte contre le feu bactérien si le financement accordé par l'OFAG n'est pas satisfaisant. Cette somme doit permettre de continuer les essais pratiques avec de l'extrait de chanvre, de la chaux éteinte, du Blossom Protect et du Mycosin. La décision sur la manière de répartir le budget pour générer ces 20'000.- doit être laissée à la Direction de la Fédération. Mentionnons ici expressément la possibilité de réduire le budget du marketing pour y arriver.

Motions pour les budgets futurs

Christoph Meili, de Biofarm, a déposé une motion dont voici la teneur : « Il faut étudier la possibilité de réserver désormais un poste fixe du budget à la recherche alternative (p. ex. sur la maladie de la langue bleue), aux besoins en recherche et en homologation ainsi qu'au lobbying pour des moyens pour lesquels le marché n'offre pas de possibilités de retour sur investissement. Cela permettrait à Bio Suisse de sauter dans une brèche que le FiBL ne peut pas occuper faute d'indépendance à l'égard des pouvoirs publics. Le Comité et le secrétariat sont chargés de soumettre une proposition d'ici à la prochaine AD. »

Meinrad Betschard, des Schwyzer Biobauern, a déposé le 17.11.2009 une motion : « Le budget ne permet pas de comparer les années entre elles ». Les causes et les effets des grandes fluctuations du budget par rapport aux années précédentes doivent être mieux présentés aux délégués. Tous les postes du budget (sous-positions) de l'année précédente doivent aussi figurer de manière détaillée au budget afin que les changements par rapport à la nouvelle année soient visibles. Les changements positifs et négatifs ne sont pas visibles dans le budget actuel, et il faut toujours prendre l'ancien budget pour pouvoir faire une comparaison. Meinrad Betschard exige que la planification annuelle soit rédigée de manière à ce qu'elle se lise comme une planification annuelle et pas comme maintenant comme un « concept directeur annuel » pour l'entreprise. Les objectifs annuels sont formulés de manière trop ouverte. « La planification annuelle ne permet actuellement pas de savoir quelles mesures et activités concrètes et quels objectifs directs (avec conséquences financières justifiées) sont prévus », déplore Meinrad Betschard.

Markus Lanfranchi, de Bio Ticino, salue la motion de Biofarm : « On nous impose toujours plus de chimie, p. ex. la vaccination contre la langue bleue et la streptomycine. Nous devons avoir au budget un poste qui nous permette de réagir vite et de manière bien ciblée. »

Hansueli Dierauer, du FiBL, exige une explication de Biofarm au sujet de l'affirmation que « le FiBL [manque] d'indépendance à l'égard des pouvoirs publics ». Le FiBL a fait l'année passée des essais avec de l'extrait de chanvre et, si une année n'est pas révélatrice, il est bien sûr prêt à faire d'autres essais. Christoph Meili précise que sa motion vise à aider le FiBL. Il a constaté que les chercheurs du FiBL ne peuvent pas toujours dire publiquement tout ce qu'ils pensent par peur de ne pas recevoir le financement public dont ils ont besoin. Tandis que cela ne doit pas être le cas si un mandat a été donné FiBL par l'AD de Bio Suisse. Regina Fuhrer recommande néanmoins de supprimer cette phrase de la motion. Christoph Meili lâche du lest et retire la phrase « Cela permettrait à Bio Suisse de sauter dans une brèche que le FiBL ne peut pas occuper faute d'indépendance à l'égard des pouvoirs publics. ».

Votes

1) Motion de Biofarm pour la recherche alternative

? Qui accepte la motion de Biofarm (étudier la possibilité de mettre au budget un poste pour la recherche alternative) ? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{1 voix contre}**

2) Motion des Schwyzer Biobauern sur la forme du budget

? Qui accepte la motion des Schwyzer Biobauern ? ☞ **{76 voix pour}**

? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{4 voix contre}**

? Abstentions ? ☞ **{2 abstentions}**

- ⇒ **Le Comité étudie la possibilité de réserver un poste fixe du budget à la recherche alternative et à l'homologation d'intrants dont les firmes ne connaissent pas encore le potentiel.**
- ⇒ **Bio Suisse doit désormais rédiger la planification annuelle de manière à ce qu'elle se lise comme telle et pas comme maintenant comme un « concept directeur annuel » pour l'entreprise. Les objectifs annuels doivent être formulés de manière compréhensible. La planification annuelle doit montrer les mesures et les activités concrètes ainsi que les objectifs directs (avec conséquences financières justifiées).**
- ⇒ **À partir du budget 2011, tous les postes du budget (sous-positions) de l'année précédente doivent aussi figurer de manière détaillée au budget afin que les changements par rapport à la nouvelle année soient visibles.**

2 Autres décisions et élections

2.1 Élection de l'organe de révision

Alfons Cotti, du Comité : L'art. 31 des statuts stipule que les délégués doivent élire chaque année une fiduciaire ou une société de révision indépendante et reconnue pour vérifier la comptabilité de Bio Suisse. Le Comité recommande de réélire l'actuelle société de révision, représentée par M. Gottfried Ruprecht : Trevision Treuhand und Revision AG, Sälistrasse 9, 4665 Oftringen, Tél. 062 797 65 40, Fax. 062 797 65 39.

Vote

? Qui élit la Trevision Treuhand und Revision AG d'Oftringen comme organe de révision pour l'année 2010 ? ☞ **{forte majorité}**

? Opposition : Qui refuse cette élection ? ☞ **{pas de voix contre}**

- ⇒ **La fiduciaire Trevision Treuhand und Revision AG vérifiera les comptes 2010.**

2.2 Remplacement d'un membre de la Commission de gestion (CG)

Regina Fuhrer remercie Jean-Marc Bovay pour sa participation au travail de la CG pendant cinq ans, et Susanne Häfliger, la présidente de la CG, le remercie en lui offrant des fleurs.

Christian Hockenjos, de Bio-Vaud, recommande au nom des organisations membres romandes (Coordination Bio Romandie) d'élire Laurent Godel de Domdidier FR. Ce paysan Bourgeon a suivi à l'EPFZ une formation de maître de sport après avoir terminé son école d'agriculture à Moudon VD. De langue maternelle française, il maîtrise aussi la langue de Goethe et celle de Shakespeare. Laurent Godel se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions. Les organisations membres et les délégués ne présentent pas d'autres candidats à cette élection qui se déroule à main levée. Laurent Godel est élu à une forte majorité sans voix contraires.

⇒ Laurent Godel de Domdidier est élu pour le reste du mandat (trois ans)

Laurent Godel remercie les délégués pour leur confiance et promet de s'investir dans son mandat de membre de la CG en faveur de l'intérêt général de Bio Suisse.

2.3 Présence des délégués

Danielle Rouiller, du Comité : Le Comité a reçu de l'AD du printemps 2009 le mandat de lui soumettre en automne une proposition concernant les départs prématurés des délégués. Le Comité trouve qu'il est important d'avoir des thèmes captivants jusqu'à la fin des Assemblée des délégués pour que les délégués aient d'eux-mêmes envie de rester jusqu'à la fin. Les points qui doivent être votés continueront quand même d'être traités en premier. Le Comité aimerait que les AD comprennent si possible des thèmes qui mettent les délégués en contact direct avec des personnalités de l'agriculture, de la transformation, du commerce et de la politique. Ces thèmes seront prévus comme «bonus» à la fin des AD. Les conférenciers participeront ensuite à l'apéro pour discuter directement avec nous. Le Comité n'aimerait pas introduire des mesures coercitives. Les délégués ont en effet des comptes à rendre à la base qui les a élus. La présence volontaire des délégués est en outre pour Bio Suisse un indicateur important qui montre si les thèmes traités sont intéressants et si les AD sont bien organisées et bien menées. Il y a eu au cours des cinq dernières années une moyenne de 95 délégués présents (sur 100), dont la grande majorité est restée jusqu'à la fin.

Andreas Schneider, des Bärner Bio Bure, trouve que la proposition du Comité ne résout pas le problème. Il espère cependant que le Comité ne se plaindra dorénavant plus du manque de présence.

Susanne Häfliger, de la CG, n'est pas tout à fait satisfaite de la proposition du Comité. Elle appelle les organisations membres à faire leur devoir et à encourager leurs délégués à rester jusqu'à la fin des assemblées.

2.4 Actions de Bio Schwand AG

Alfons Cotti, du Comité : Bio Schwand AG prévoit le développement d'un centre bio sur le site du Schwand à Münsingen BE. Bio Schwand cherche du capital pour reprendre les bâtiments non agricoles après le désistement de l'investisseur initial. Le Comité de Bio Suisse a déjà promis à la société anonyme un prêt de 500'000.– francs à 1 % d'intérêt annuel sans amortissement prévu. Le Comité demande à l'AD de pouvoir prélever 100'000 francs sur cette somme pour investir dans le capital-actions. Cet achat d'actions a pour but d'apporter un soutien idéal plus fort qu'avec un simple prêt. Bio Suisse dispose actuellement d'un capital propre de 2,1 mio Fr. L'argent est placé (en partie sous forme de dépôts à terme fixe) à La Poste et à la banque cantonale de Bâle-Campagne. Le Comité veut élaborer en 2010 une stratégie d'investissement dans le but d'investir de l'argent dans des placements qui soutiennent des projets durables. Alfons Cotti trouve qu'il est plus sensé d'investir dans Bio Schwand AG que de laisser l'argent de Bio Suisse aller n'importe où sur les marchés financiers.

Martin Riggerbach, du Comité, siège au conseil d'administration de Bio Schwand AG à titre privé et non sur mandat de Bio Suisse. Il présente en détail la vision de Bio Schwand AG en se basant sur son

business plan : idée de base, biens-fonds, conditions d'achat, financement, investisseurs, état des négociations d'achat avec le canton de Berne, utilisateurs potentiels. Sur le site de cette ancienne école d'agriculture du canton de Berne, Bio Schwand permettra de faire l'expérience de toute la filière de valorisation : production – transformation – affinage – commercialisation – consommation. Bio Schwand AG assume la responsabilité du contenu du concept global, assure la location de surfaces à des prestataires de services de tous les secteurs du Bio y. c. l'École Bio, la restauration et séminaires et congrès. La société peut maintenant acheter les bâtiments et les remplir avec des entreprises de production et de services. Les futurs utilisateurs assumeront les frais de transformation et payeront des loyers. Martin Riggenschach se réjouit que le capital-actions atteigne déjà 1,4 mio Fr. et que des privés aient prêté un total de 1,15 mio Fr. Bio Schwand AG veut conserver un tiers des droits de vote et en accorder les deux tiers à ses partenaires.

Vitus Schafer, de Bio Fribourg, a formulé une motion le 16.11.2009. Il demande de reporter la décision à la prochaine Assemblée des délégués et de clarifier d'ici-là les questions suivantes : Est-ce que participer financièrement à ce genre de projets fait vraiment partie des tâches de Bio Suisse ? Égalité de traitement à l'égard d'autres régions pour d'autres demandes de ce genre ? Est-il correct que le Comité puisse accorder de sa propre autorité des prêts de cette importance ? Garanties et conditions de ce prêt ? Perspectives de réussites du projet Bio Schwand ? Bio Fribourg approuve le principe du projet Bio Schwand. « Nous nous réjouissons aussi de la bonne situation financière de Bio Suisse, et nous comprenons cette demande », explique Vitus Schafer. En tant que membre d'une CT il a cependant souvent ressenti qu'on la trouve trop chère et, en tant que président d'une petite organisation membre, il manque souvent de moyens pour accomplir ne serait-ce que les tâches essentielles.

Ronald Iff-Fäs, des Bärner Bio Bure, dépose au bureau de l'Assemblée la motion suivante : « Je demande que, au lieu d'accorder un prêt de 500'000.–, on prenne 5'000 actions à la valeur nominale de 100.–, à la condition que le nombre d'actions avec droit de vote reste 500 ». L'octroi d'un prêt n'est selon lui pas la bonne formule, car si Bio Schwand AG ne parvient pas à rassembler l'argent dont elle a besoin, on pourra faire une croix sur le prêt. Or voilà que le Comité de Bio Suisse a déjà investi un demi-million dans Bio Schwand AG, ce qui fait que la motion de Bio-Fribourg arrive trop tard. Les noms de Bio Suisse et de Bio Schwand AG sont déjà reliés dans le public. Ronald Iff-Fäs fait remarquer qu'aucune banque ne prêterait de l'argent à un édifice totalement sous-financé. « Tant qu'à dépenser de l'argent, autant avoir le droit de parler dans la société concernée », critique-t-il avant de poursuivre « Prendre plus d'actions nous permettrait d'influer sur la formation visionnaire de la société. » Il serait cependant dangereux de s'engager sans connaître la valeur nominale des actions. La répartition du capital-actions doit rester stable et Bio Suisse ne doit pas perdre soudainement des droits de vote. Ronald Iff-Fäs exige des renseignements sur les conditions du prêt : délai de résiliation, réserve de rang, postériorité de rang ?

Alfons Cotti recommande de ne pas engager toute la somme sous forme d'actions, car l'argent est alors vraiment dépensé. D'autres régions peuvent aussi avoir des besoins, et Bio Suisse doit aussi pouvoir les aider.

Ruedi Voegele, de Bio Zürich und Schaffhausen, considère qu'il n'est pas du devoir de Bio Suisse de participer activement à des sociétés. Le Comité a été très généreux avec ce prêt. Lui aussi demande une clarification au sujet des conditions du prêt. Martin Riggenschach : le délai de résiliation du prêt de Bio Suisse est de cinq ans. La postériorité de rang n'a jamais été abordée par un investisseur. En cas de faillite ou de liquidation, les hypothèques bancaires ont rang de priorité par rapport aux créanciers privés.

Ueli Künzle, de Bergheimat, trouve que la forme juridique de la coopérative aurait été meilleure pour une entreprise active dans l'agriculture biologique. Martin Riggenschach assure que tant les créanciers que les actionnaires proviennent « de nos propres rangs », que ce sont des gens qui veulent vraiment soutenir l'agriculture biologique.

Aschi Daepf, des Bärner Bio Bure, trouve que l'idée de Bio Schwand est bonne mais que le projet est « une peinture trop grande ». La moitié lui conviendrait mieux. L'hiver passé a englouti 30'000 litres de

mazout de chauffage, et il n'y a aucune liaison directe de transports publics mais 20 minutes de marche jusqu'à la gare !

Heinz Minder, des Bärner Bio Bure et membre du conseil d'administration de Bio Schwand AG, comprend les souhaits de Bio Fribourg et des autres régions, mais il serait heureux que la décision se prenne aujourd'hui. À propos du de la répartition des droits de vote des actionnaires : ce rapport ne devrait pas dépasser un à dix.

Willy Cretegnny, de Bio Genève, soutien la motion de Bio Fribourg : il est inacceptable de prêter un demi-million de francs sans avoir préalablement discuté de la politique d'investissement de Bio Suisse. Et il faut aussi régler la question de la représentation de Bio Suisse au conseil d'administration de Bio Schwand AG. Il faut des représentants de toutes les régions linguistiques. Willy Cretegnny aimerait faire vérifier s'il ne vaudrait pas mieux qu'une société immobilière reprenne les bâtiments et qu'une société d'exploitation s'occupe de gérer les affaires.

Jean-Yves Clavien, de Biovalais, recommande lui aussi de commencer par clarifier la stratégie d'investissement avant de décider d'acheter des actions. « Une organisation paysanne doit faire particulièrement attention à ne pas mettre la charrue avant les bœufs », affirme-t-il encore.

Stefan Schreiber, de Bio Aargau, a visité Bio Schwand avec une délégation. Le directeur leur a fait visiter les bâtiments, et ils ont été positivement impressionnés. « Nous soutenons l'achat d'actions et nous sommes convaincus que ce projet accouchera d'une réussite », explique-t-il.

Claudia Lazzarini, de Bio Grischun, s'attend à ce que Bio Schwand ouvre la voie à d'autres régions et projets. Elle appelle les délégués à se montrer généreux.

Vote de la motion de retrait

1) Motion de Bio Fribourg

- ? Qui accepte la motion de Bio Fribourg, c.-à-d. de reporter à la prochaine AD le vote sur l'achat d'actions de Bio Schwand ? ☞ **{23 voix pour}**
- ? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{58 voix contre}**

2) Vote sur l'achat d'actions de Bio Schwand

a) Départager la motion Ronald Iff-Fäs, BBB, et la motion du Comité

- ? Qui accepte la motion de Ronald Iff-Fäs, BBB, (acheter des actions au lieu d'accorder un prêt) ? ☞ **{3 voix pour}**
- ? Qui accepte la motion du Comité (selon envoi du 14.10.2009) ? ☞ **{65 voix pour}**

b) Motion du Vorstand

- ? Qui accepte la motion qui a gagné le vote précédent ? ☞ **{56 voix pour}**
- ? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{31 voix contre}**
- ? Abstentions ? ☞ **{4 abstentions}**

⇒ **Le Comité de Bio Suisse est habilité à acquérir des actions de Bio Schwand AG pour un total de Fr. 100'000.-.**

2.5 Libre-échange agricole et développement des paiements directs

Andreas Schneider, des Bärner Bio Bure, a déposé le 16.11.2009 une motion d'ordre pour le point 2.5 « Libre-échange agricole » et 2.6 « Affiliation à la CISA (Communauté d'intérêts pour le secteur agro-alimentaire suisse) » : « Il ne faut pas entrer en matière sur un changement de stratégie dans le domaine du libre-échange agricole. Le libre-échange agricole doit être traité comme point d'information comme le Comité l'avait prévu initialement. » La question a été discutée à fond pas plus tard que lors de l'AD du 22 avril 2009. Les délégués ont soutenu la position du Comité par 68 voix contre 21. L'AD ne se prononcera définitivement que lorsque le projet sera sur la table. « Nous ne voulons pas redébattre des mêmes questions à chaque AD. Entre autres parce que cela raccourcit inutilement le peu de temps dis-

ponible lors des AD », justifie Andreas Schneider. Conduire une nouvelle discussion de fond et voter sur un changement de stratégie présente de grands dangers pour l'image de partenaire de discussion et de négociation fiable qui est celle de Bio Suisse.

Vote sur la motion de non-entrée en matière

Motion des Bärner Bio Bure

- ? Qui accepte la motion des Bärner Bio Bure, c.-à-d. qu'il n'y ait pas de vote sur le thème du libre-échange agricole, qui redevient un point purement informationnel ? ☞ **{58 voix pour}**
- ? Opposition : Qui refuse la motion ? ☞ **{23 voix contre}**
- ? Abstentions ? ☞ **{3 abstentions}**

⇒ **Les points 2.5 et 2.6 vont donc être traités comme points d'information, et les motions de Biofarm et de Bio Nordwestschweiz ne seront pas débattues.**

Regina Fuhrer informe sur l'état des travaux et sur les résultats obtenus jusqu'ici sur le front de l'accord de libre-échange agricole et sur celui du développement des paiements directs. La Suisse et l'Union européenne (UE) négocient un accord sur l'agriculture, la santé publique, la sécurité alimentaire et la sécurité des produits. Plusieurs cycles de négociations se sont déjà déroulés en coordination avec le développement des paiements directs, l'OMC et la politique agricole 2016. Le processus se déroule actuellement sur un plan très technique. Les négociations doivent durer jusqu'en 2010, puis le Parlement en débattera en 2011, puis suivra le vote du référendum : l'éventuelle entrée en vigueur est prévue pour 2013.

Les revendications principales de Bio Suisse sont : Stratégie positive à la place des scénarios négatifs, stratégie de qualité (bien-être des animaux, écologie, pas de manipulations génétiques, etc.), inclure toute la filière de création de valeur ajoutée, mesures accompagnatrices, garantir le financement, et une contribution systémique « Bio » dans le cadre du développement des paiements directs (DPD). « Nous voulons aussi que la Confédération définisse un plan national d'action pour l'encouragement de l'agriculture biologique analogue aux plans d'action de l'UE », explique Regina Fuhrer. « En coordination avec l'Alliance agraire, nous transmettons nos revendications de manière constructive à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), à l'Union Suisse des Paysans (USP) et à la Communauté d'intérêts pour le secteur agro-alimentaire suisse (CISA). Au sein de la CISA, nous nous engageons fortement pour une claire reconnaissance de l'agriculture suisse. »

Qu'avons-nous déjà obtenu ? « Nous avons introduit la notion de "stratégie de qualité" avec l'Alliance agraire », répond avec fierté la présidente de Bio Suisse. « Cette notion créée par Bio Suisse et l'Alliance agraire est maintenant dans toutes les bouches. » Bio Suisse veut suivre en leader la définition des contenus de la notion de stratégie de qualité. Lors d'une conférence de presse donnée le 06.11.2009, l'OFAG a officiellement reconnu suivre la voie de la stratégie de qualité. Regina Fuhrer considère aussi le travail autour des mesures accompagnatrices comme un succès partiel : « Les mesures accompagnatrices ne sont pas encore suffisantes, et nous voulons qu'elles soient clairement orientées d'après la stratégie de qualité. » Cela signifie pour Bio Suisse : reconnaissance par la Suisse de l'exclusion des OGM, continuer le développement du bien-être des animaux et de l'écologie, pas d'abrogation des limitations des effectifs animaux, respect du principe de la globalité pour les entreprises agricoles biologiques. Dans le domaine du développement des paiements directs, la Suisse a obtenu que l'agriculture biologique y figure de nouveau comme forme de production. « Nous avons été choqués que, dans le premier rapport, l'agriculture biologique en tant que système soit tombée entre les mailles du filet », rappelle Regina Fuhrer. Ce fait a été corrigé en octobre 2009 grâce à une motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE). « En collaboration avec les organisations des consommateurs, nous avons exigé que le projet Swissness impose une proportion de 90 % de contenu suisse », explique Regina Fuhrer. « Le minimum de 60 % prévu par le premier projet était pour nous inacceptable. » L'industrie de la biscuiterie s'y est fortement opposée, et, après deux discussions avec les conseillères fédérales Leuthard et Widmer-Schlumpf, nos arguments ont été entendus : le Conseil fédéral s'est mis d'accord pour un compromis de 80 % assorti de certaines exceptions.

Regina Fuhrer se réjouit que les délégués aient aujourd'hui renouvelé leur confiance au Comité, car Bio Suisse pourra ainsi continuer de participer activement à ces processus et essayer d'obtenir, avec toute la filière de mise en valeur, un développement positif pour l'agriculture biologique en particulier et pour toute l'agriculture en général.

Questions

Armin Capaul, des Bärner Bio Bure, souhaite que des informations sur l'état des travaux soient données lors de chaque AD. Il a aujourd'hui soutenu le Comité par solidarité bien qu'il ait été contre ce printemps.

Felix Lang, de Bio Nordwestschweiz, se montre déçu que les délégués n'aient pas voulu discuter les motions. L'idée de Bio Suisse d'imposer le couplage du libre-échange à une stratégie de qualité est selon lui une illusion. Et vouloir adoucir un éventuel accord de l'OMC par un accord de libre-échange agricole avec l'UE n'est pas une solution. L'exemple de l'Autriche a en effet montré que le libre-échange agricole a pour effet de diviser les prix par deux. Et une nouvelle étude scientifique a calculé que la combinaison de l'OMC et du libre-échange serait le pire scénario. Regina Fuhrer est d'avis que la stratégie de Bio Suisse a déjà permis d'obtenir quelques premiers petits succès : « Je suis bien consciente que les temps seront plus durs, mais nous ne connaissons pas encore le contenu du paquet global. » L'étude citée par Felix Lang provient de l'USP et doit selon elle être considérée avec prudence.

Willy Cretegnny, de Bio Genève : Vu que le libre-échange influence toujours et dans tous les cas négativement les efforts écologiques, il agit forcément contre l'idée même de l'agriculture biologique. La suppression des droits de douane favorise le commerce et ruine l'activité locale et donc notre économie sociale. Le protectionnisme ne signifie pas être contre l'étranger mais pour la production indigène. Willy Cretegnny souhaite que Bio Suisse ait une position claire : « Oui » ou « Non » au libre-échange agricole, mais pas une position floue entre les deux.

Markus Lanfranchi, de Bio Ticino, appelle la direction de la Fédération à la prudence : Le travail de lobbying de Bio Suisse envoie aussi des signaux aux membres et au public, et ces signaux doivent être justes pour tous.

Beat Waber, de la CLA (Commission de labellisation agricole), est dérangé par le fait que Bio Suisse soit mise en relation avec la PI (production intégrée) dans les discussions politiques.

Regina Fuhrer n'apprécie pas non plus que le développement des paiements directs traite du Bio et de la PI dans le même paragraphe : « Nous avons tout d'abord dû lutter pour que l'agriculture biologique figure de nouveau dans le rapport. » Le Comité continuera de suivre la stratégie actuelle pour le processus politique en cours, tout en sachant bien que cela ne plaît pas à certains délégués. La présidente de Bio Suisse garantit aux délégués que « dès que le projet définitif sera sur la table, c'est les délégués qui auront le dernier mot. »

2.6 Affiliation à la CISA et au BIG-M

Vu que la motion de non-entrée en matière des Bärner Bio Bure a été acceptée, ce point de l'ordre du jour a été traité avec le point 2.5 « Libre-échange agricole ». Les motions de Bio Nordwestschweiz ne sont pas débattues.

3 Informations

3.1 Maladie de la langue bleue et vaccination

Christian Butscher, du Comité, rappelle le mandat donné au Comité par l'AD du printemps 2009 : Obtenir que la vaccination devienne facultative à partir de 2010 (détails : cf. procès-verbal). Un Comité pour la langue bleue a été formé et des discussions ont été menées avec la tête de l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Un mandat a été confié au FiBL : « Développement de concepts thérapeutiques et prophyl-

lactiques accompagnés par de l'homéopathie pour lutter contre l'expansion de l'épizootie de la langue bleue en Europe ». Le congrès qui s'est déroulé à Olten le 05.09.2009 a débouché sur l'adoption d'une résolution adressée à l'OVF et sur le travail médiatique nécessaire. Bio Suisse a fait du lobbying auprès des vétérinaires cantonaux, des organisations agricoles et de la chambre d'agriculture de l'USP. Le bio actualités en a parlé, et un argumentaire a été envoyé aux organisations membres. La maladie de la langue bleue est un thème important sur le site internet de Bio Suisse. Des activités cantonales ont été coordonnées (conférences de presse, campagnes de lettres de lecteurs, collectes de signatures en faveur de la facultativité). Bio Suisse s'est aussi investie lors de la rencontre du 28.10.2009 organisée par l'OVF, qui va maintenant mettre le projet d'ordonnance en consultation. Il semble qu'on se dirige vers un compromis pour 2010, une « obligation allégée ». Pour la suite : la facultativité est maintenant largement soutenue sur le plan interne et beaucoup la défendent à l'extérieur. L'Autriche a instauré la facultativité partout, l'Italie seulement dans certaines régions, la France avec des dérogations, l'Allemagne dans 10 Länder sur 18. Les cartes seront redistribuées en 2011. Christian Butscher remercie toutes les personnes qui sont intervenues et en particulier Martin Bossard pour l'efficacité de son travail de coordination (applaudissements).

Martin Bossard, le responsable de la politique, retransmet l'applaudissement à toutes les personnes de la base qui ont lutté, rassemblé des signatures et se sont engagées pour la facultativité. S'il est vrai que le but fixé par l'AD n'a pas été complètement atteint, la solution qui se dessine pour l'année prochaine semble être acceptable. Les éleveurs qui ne veulent pas vacciner leurs bêtes pourront vraisemblablement indiquer leurs motivations au moyen d'un formulaire ad hoc. La contribution de solidarité de l'USP est par contre contestable, car il n'y a pas de base légale qui permette de prélever une telle contribution au niveau national. L'USP essaie maintenant de faire passer ça par les cantons, ce qui signifierait une fois de plus l'introduction de 26 systèmes différents. Martin Bossard prévoit que cela ne sera pas applicable.

Armin Capaul, des Bärner Bio Bure : « C'est dans cette salle que nous avons donné au Comité le mandat de s'engager pour obtenir la facultativité de la vaccination. » Armin Capaul aurait donc aussi attendu que les délégués de Bio Suisse qui sont actifs dans des organisations paysannes cantonales fassent de même.

Ulrike Minkner, de Bergheimat : Il y a encore des procédures pénales en cours contre des éleveurs qui ont refusé de vacciner leurs bêtes. « Nous citerons pour exemple une de ces procédures devant le tribunal administratif et si nécessaire devant le tribunal fédéral », explique-t-elle. « Nous espérons obtenir l'égalité de traitement pour tous les éleveurs qui ont des ruminants. » Elle espère aussi que Bio Suisse les soutiendra idéellement et financièrement. L'objectif reste le même : une agriculture biologique pratiquée avec le moins de chimie possible. Regina Fuhrer considère que la solution des dérogations arrachées pour 2010 est un succès, et elle s'attend à ce que Bio Suisse engage moins de moyens dans cette affaire en 2010.

3.2 Sanctions et contrôles

Christian Butscher, du Comité, rappelle le mandat donné par l'AD du printemps 2009 (cf. ce PV). Cela fait déjà quelques années que Bio Suisse a institué un groupe de travail (GT) chargé de ces questions d'application. Ce GT dirigé par Armin Meyer (Agridea) a pour but de coordonner les sanctions issues des diverses réglementations. Le GT comprend des représentants de l'OFAG, du canton des Grisons, de bio.inspecta, de Bio Test Agro, et Ernst Graf de la CLA (Commission de labellisation agricole) de Bio Suisse. Ce travail de coordination est important parce que de nombreuses dispositions du Cahier des charges de Bio Suisse sont déterminées par la Confédération et appliquées par les Cantons. Il est aussi important que les formes d'agriculture que sont le Bio, la PI et les PER soient sanctionnées de la même manière. Le GT a constaté qu'il y a besoin de revoir la définition des amendes et des sanctions pour éviter les réactions en chaîne. Les sanctions dans le domaine de la protection des animaux ne provoqueront pas des diminutions des paiements directs bio exprimées en pour-cent mais des points de pénalité (moins la marge de tolérance) multipliés par Fr. 40.-. Ce principe a été ancré dans le règlement des sanctions 2010. L'organe compétent pour les diminutions des paiements directs reste cependant la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Ernst Graf a déposé une demande. Les propositions y sont traitées avec bienveillance, mais nous ne connaissons pas encore le résultat.

Adrian Bieri, des Bärner Bio Bure, remercie pour le travail effectué. Il trouve important de résoudre aussi les problèmes de la protection dite qualitative des animaux. Une ferme qui a une vache sale ne doit pas être sanctionnée aussi sévèrement qu'une ferme qui en a vingt, et le tout ne doit pas provoquer en plus des réductions dans le programme SRPA.

3.3 Le commerce équitable dans le Sud et le Nord

Stefan Flückiger, directeur, informe sur les deux projets en cours pour le commerce équitable dans le Sud et dans le Nord. Dans le Sud l'objectif du commerce équitable est de garantir aux producteurs des revenus suffisants pour vivre et de mettre en place des relations commerciales à long terme. Ce projet a été lancé en janvier 2009. Le Comité a adopté un concept d'application, et il présentera une modification du Cahier des charges lors de l'AD du printemps 2010. La certification Fair-trade (FLO ou équivalente) doit devenir obligatoire pour la reconnaissance par Bio Suisse de tous les produits provenant des pays en voie de développement à partir du 01.01.2013 (délai transitoire jusqu'au 31.12.2012 pour les projets existants). Cela concerne l'ensemble de la filière de mise en valeur : du producteur à l'importateur certifié par Bio Suisse en passant par le commerce international. Un grand merci à la CLTC (Commission de labellisation de la transformation et du commerce) et à Max Havelaar pour leur collaboration à ce projet.

Dans le Nord, Bio Suisse veut que le commerce équitable serve à définir des relations commerciales justes entre les producteurs et les partenaires du Bourgeon. Ce projet a démarré en mars 2009. Le Comité, les commissions de labellisation, les commissions techniques et un groupe de suivi (producteurs, preneurs de licences et consommateurs) ont participé à sa conception. On a déjà une première proposition pour un système de commerce équitable en Suisse. Il y a maintenant des discussions dans les différentes instances concernées, des auditions chez les preneurs de licences et des négociations avec les grands distributeurs. Ce processus aboutira à la présentation d'un projet pour le Cahier des charges. Stefan Flückiger montre à l'aide d'un graphique comment le système doit fonctionner. Un article du Cahier des charges formera la base pour la rédaction d'un code de conduite pour le Bourgeon qui définira les détails. Chaque entreprise devra vérifier périodiquement sa propre situation, et des plateformes de discussions se réuniront chaque année. Les producteurs devront avoir le cas échéant la possibilité de s'adresser à ces plateformes de discussions et de se plaindre des traitements inéquitables qu'ils subissent. Si la plateforme de discussions concernée ne peut pas résoudre un conflit, le producteur pourra déposer plainte auprès d'une « Commission du commerce équitable » qui traitera le cas en dernière instance. Les partenaires ou les producteurs pourraient être exclus.

Cla Denoth, de Bio Grischun, est membre d'une société de fromagerie qui vend son fromage en-dessous de dix francs le kilo, mais on le retrouve à la Coop à vingt-six francs. Est-ce équitable ? Stefan Flückiger : « Des exemples de ce genre ont été discutés dans le groupe de travail. Vu que l'actuel instrument de surveillance des prix de l'OFAG (recensement des prix des marchandises à tous les niveaux – de la production à la consommation – qui sont influencés par les mesures de politiques agricole de la Confédération) ne fonctionne pas bien, nous voulons développer un meilleur système, explique Stefan Flückiger. « Nous espérons pouvoir proposer des solutions dès l'année prochaine. »

Sigrid Alexander, d'IMO, suggère que d'autres certifications soient reconnues dans le Sud en plus de FLO. Regina Fuhrer : On tient déjà compte de ce souhait puisque le concept de réalisation va exiger une certification FLO ou équivalente.

Willy Cretegnny, de Bio Genève : Les labels du commerce équitable ne devraient pas être nécessaires, car le commerce équitable devrait être la norme. Il serait paradoxal que Bio Suisse introduise un label de commerce équitable et laisse le libre-échange agir librement. Regina Fuhrer : Il n'est question de labelliser que les produits du Sud, aucun label n'est prévu pour ceux du Nord, car ici c'est sur la culture du dialogue qu'il faut baser notre action. Les problèmes devront être réglés par les plateformes de discussions. « Ce que nous ne voulons pas, c'est des conventions de prix ou des prix fixés par l'État. »

Franz Sidler, de Bioforum Schweiz, trouve que l'approche du commerce équitable pour le Nord est sympathique mais très compliquée. Il devrait à son avis suffire d'estimer les coûts et les valeurs ajoutées. Stefan Flückiger pense que les plateformes de discussions offriront plus de chances de réussite. Une plateforme nommée « Avenir de l'agriculture suisse » avait été créée il y a quelques années pour discuter des coûts et des prix, mais sans aucun résultat.

Ulrike Minkner, de Bergheimat, fait remarquer que nous devons veiller à ce que la certification prévue pour le Sud ne laisse pas les pays les plus pauvres sur le carreau.

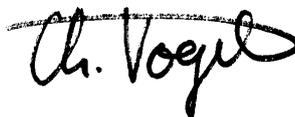
3.4 Conférence du Conseiller national Andrea Hämmerle

Andrea Hämmerle, paysan bio et conseiller national, commence par une rétrospective sur la politique agricole suisse selon son point de vue de conseiller national PS, une charge qu'il assume depuis le début des années nonante. C'était le moment où l'économie planifiée de l'après-guerre (quelles montagnes de beurre elle engendrait !) a été transformée en un nouveau système avec des paiements directs (du soutien du marché). « Je pense que, tout bien considéré, cette réforme était une réussite », affirme le Grison. « Nous avons aujourd'hui beaucoup d'animaux en plein air, le paysage agricole a changé en bien et on produit de nombreuses spécialisés régionales, au total moins de quantité et plus de qualité. » Ces changements ont été rendus possibles grâce à une alliance entre le PS, Les Verts, certaines fractions du PDC et les grands distributeurs qui s'est opposée la volonté de l'UDC et de l'USP. L'État peut aujourd'hui influencer l'agriculture de manière ciblée en modulant les paiements directs. « Si la Suisse était déjà un pays entièrement bio, nous n'aurions plus de problèmes de surplus, estime ce docteur en droit. Il s'exprime sur la formation des prix, la gestion des quantités, la grève du lait, le pouvoir d'achat, la problématique de la faim dans le tiers monde, l'OMC, le commerce équitable et la souveraineté alimentaire. « Les prix équitables ne doivent pas être équitables seulement pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs », fait remarquer Andrea Hämmerle. Il encourage les producteurs bio à continuer d'influencer la politique agricole suisse. Les attentes de la gauche et de la droite sont actuellement différentes, mais ce qui ne fonctionnerait sûrement pas c'est d'exiger des quantités et des prix garantis. Andrea Hämmerle encourage les délégués à avoir plus confiance en eux : « C'est l'agriculture biologique qui est le navire amiral de la stratégie de qualité. » Trois points sont importants : 1) L'agriculture biologique et les paysans bio sont incroyablement populaires et bénéficient d'une grande confiance, 2) Les paysans bio pensent aux cycles et conservent la vue d'ensemble, et 3) Les paysans bio ne pourront obtenir des majorités qu'en forgeant des alliances. « Nos alliés sont les consommateurs, les citoyens. Ils sont prêts à payer les produits plus cher, mais seulement s'ils voient que les paysans bio de se préoccupent pas seulement d'eux-mêmes », a encore affirmé Andrea Hämmerle. « En tout cas mon soutien vous est acquis. »

Bâle, le 30 novembre 2009



Regina Fuhrer
Présidente de Bio Suisse



Christian Voegeli
Rédacteur du procès-verbal